

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 41  
Nb. de représentés : 6  
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 36/1770 :**

Terre-Sainte - cession du bien cadastré section EN n°1171 à Mme JORON Elodie et Mr MOUNOUSSAMY Jonathan

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaïne, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

**ABSENTS :**

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Michel FONTAINE

**Affaire n°36/1770 : Terre-Sainte - cession du bien cadastré section EN n°1171 à Mme JORON Elodie et Mr MOUNOUSSAMY Jonathan.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que Mme JORON Elodie et Mr MOUNOUSSAMY Jonathan ont souhaité acquérir une parcelle sur le secteur de Terre-Sainte pour y réaliser leur habitation.

Vu l'avis du Domaine en date du 08/10/2024 référencé DS 20180604

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **DE CEDER** à Mme JORON Elodie et Mr MOUNOUSSAMY Jonathan demeurant au 43 rue du Père Jean Paul Foubert 97410 Saint-Pierre, le bien ci-dessous désigné :

**Foncier concerné par la cession (en l'état)**

Référence cadastrale	Superficie	Adresse	Situation
Section EN n°1171	224 m <sup>2</sup> environ (à définir par mesurage)	3 Impasse des Bernicks (97410)	Non bâti

• **DE FIXER les conditions de vente :**

. **Prix de vente** : moyennant le prix de **109 000 € HT** en référence à l'avis des domaines valable jusqu'au 08/10/2025, (montant à parfaire ou à diminuer selon la surface définitive). A ce montant s'ajoutera la TVA aux taux en vigueur en cas d'assujettissement.

. La signature de l'acte de vente interviendra au vu du permis de construire et par ailleurs, dans un délai de 8 mois à compter de la date de notification de la présente Délibération. Passé ce délai, la délibération deviendra caduque.

. **Délai de construction** : 4 ans maximum à compter de la signature de l'acte de vente.

. Interdiction pour les acquéreurs de revendre ou de donner ce foncier en l'état sans avoir préalablement réalisé dans un délai de 4 ans à compter de la signature de l'acte de vente, une construction pour laquelle la Commune décide de vendre ce bien dans le cas d'espèce.

. **Destination** : construction d'une maison habitation

Le recouvrement de cette recette sera opéré sur le budget communal.

• **DE L'AUTORISER, à SIGNER** toutes les pièces liées à l'aboutissement de ce dossier, notamment l'acte authentique de vente.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20241216-36-1770-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024